

Spécial élections européennes

L'Europe décide pour nos entreprises. Le 7 juin, décidez pour l'Europe !



Patrick BERNASCONI

À un mois des élections européennes et alors que les perspectives d'abstention battent tous les records, je considère comme étant de ma responsabilité de Président de la FNTP d'appeler votre attention sur les enjeux de scrutin. Selon un Eurobaromètre d'avril, 66 % des Européens n'iraient pas voter, contre un taux d'abstention de 54,3 % en 2004.

Or, les grands partis européens ont élaboré leurs programmes, en collaboration étroite avec les partis hexagonaux. Ils y affirment des choix très divergents sur la politique de l'Union européenne, que ce soit sur la libéralisation des services publics, les moyens de préserver l'environnement, ou encore les priorités budgétaires.

Et leur poids respectif au sein du futur Parlement européen sera déterminant. Ces 5 dernières années ont vu l'adoption d'importants textes européens, comme la directive services dans le marché intérieur, la directive-cadre sur les déchets, ou encore le règlement REACH relatif aux substances chimiques. À chaque fois, l'intervention des députés a été décisive sur la portée et le contenu de ces décisions, avec des répercussions plus ou moins positives pour le Secteur.

Le pouvoir de codécision du Parlement sur les textes qui concernent nos entreprises est considérable. Lorsque le grand projet de marché unique a été lancé au début des années 1990, on estimait que pas moins de 80 % de la législation nationale trouvait son origine dans des décisions et impulsions de l'Union. Cette proportion serait de 50 % aujourd'hui, niveau qui reste conséquent, et traduit mal l'extension des compétences européennes depuis 15 ans.

L'enjeu est donc de taille pour les cinq ans qui viennent.

Il y a tout d'abord une interrogation majeure sur la détermination de l'Union à soutenir la relance économique par l'investissement. Il est essentiel que l'Europe poursuive cet effort comme elle s'y

est attachée depuis le début de la crise, avec les moyens budgétaires mis à sa disposition par les États, aujourd'hui limités.

Une seconde incertitude réside dans la réceptivité des députés aux conditions spécifiques d'activité dans les Travaux Publics : programmation des projets d'investissement, effet de levier et adaptation des financements européens aux besoins différenciés des territoires, encadrement des partenariats public-privé notamment.

Enfin, nous serons très attentifs à l'implication des futurs députés sur l'achèvement du marché unique européen. Ce marché unique, qui est véritablement notre marché intérieur puisque 20% du chiffre d'affaires du secteur y est réalisé, doit être compétitif, ouvert, durable, limiter les démarches administratives sans tomber dans l'écueil de la concurrence déloyale.

C'est pourquoi l'absence de campagne véritablement européenne ne doit pas faire oublier les enjeux de ces élections pour nos entreprises. Ces dernières années, la Fédération a pu compter sur l'écoute de députés français assidus et sensibles à ses préoccupations. Elle a constaté les conditions de l'efficacité de leur action : influence et capacité de compromis au sein des groupes politiques transnationaux, implication dans les commissions parlementaires clés pour soutenir l'activité de nos entreprises (industrie, environnement, marché intérieur, transport, budget).

J'en appelle à votre mobilisation pendant la campagne et à une participation massive au scrutin du 7 juin prochain.

Décider pour l'Europe, c'est décider pour les Travaux Publics de demain !

Patrick BERNASCONI,
Président de la FNTP



Points forts du mandat 2004-2009

Quelques exemples d'actions menées par la FNTP auprès du Parlement européen



Jacques TOUBON
prend part
au Cercle BTP
depuis 2005.
Il est membre
de la commission
Marché intérieur
du Parlement européen

Depuis de nombreuses années, La FNTP a entretenu des relations étroites avec des députés français à l'écoute des préoccupations du Secteur. Cette démarche a été formalisée en 2005 par la création du Cercle BTP du Parlement européen, conjointement avec la FFB. Ces réunions permettent d'établir des relations de confiance mutuelle avec les députés actifs et influents et une collaboration fructueuse inscrite dans la durée. Le Cercle a démontré son efficacité pour infléchir des textes cruciaux pour le Secteur, en particulier:

Directive Services

La directive sur les « Services dans le marché intérieur » entrera en vigueur en décembre 2009. Grâce à une action globale du secteur de la construction, tant en France qu'au niveau européen, l'avancée essentielle a été obtenue dès la première lecture au Parlement européen. Concrètement et conformément à la directive sur le détachement des travailleurs, le respect des règles minimales du pays d'accueil des salariés est préservé en matière sociale et de droit du travail (notamment le salaire minimum). Toutefois, face à certaines pressions pour réviser cette directive, toute la vigilance de la Profession sera nécessaire dans les mois et années à venir.

R & D

Des amendements importants apportés par le Parlement ont permis de reconnaître pour la première fois la dimension technologique et innovante de la construction, tout en consacrant

le rôle de Plateformes technologiques européennes -dont celle de la construction- qui impliquent le secteur privé en amont.

Déchets

L'examen de la directive-cadre déchets a été l'occasion de mener une action de sensibilisation utile auprès des députés européens sur la problématique des terres et les déblais inertes de chantiers. La FNTP a obtenu satisfaction lors du vote en première lecture au Parlement européen. Mais face aux positions figées de certains pays et de la Commission européenne, ces avancées n'ont malheureusement pas été traduites dans le texte définitivement adopté.

La FNTP explore par conséquent les possibilités ouvertes par la directive pour permettre une sortie des résidus de chantiers de la catégorie de déchet.

Financements

Conformément aux vœux de la Fédération, le plan de relance européen fait le choix de la relance par l'investissement. Face à une crise majeure, les institutions européennes ont fait preuve d'une capacité de décision rapide pour accorder plus de flexibilité dans l'allocation des financements et leur accélération. 4 milliards d'euros seront dédiés aux réseaux d'énergie, un appel à projet exceptionnel portant sur 500 millions d'euros permet de soutenir des projets du réseau transeuropéen de transport à lancer en 2009 et 2010. S'agissant des Fonds structurels, la FNTP salue l'accélération des engagements et le relèvement des taux de



Jean-Marie BEAUPUY
est membre
de la commission
Développement régional
du Parlement européen.
Il assiste au Cercle BTP
depuis 2005

Les grands dossiers de la législature 2009-2014 : des opportunités et des risques pour le Secteur

Priorités budgétaires : au cœur des débats dès 2010-2011

Le dossier majeur de la prochaine législature sera la révision de la structure du budget de l'UE et par voie de conséquence des prochaines perspectives financières 2014-2020. Des propositions concrètes de la Commission européenne sont attendues dès fin 2009. Rien n'est encore certain sur la portée de cet exercice. Mais plus de trois quarts des députés européens demandent une réforme de fond, visant à augmenter sensiblement le budget européen au-delà du plafond actuel de 1,05 % du Revenu National Brut européen (RNB), et à introduire plus de flexibilité entre les

différents postes budgétaires. Le Parlement appelle également à revoir les priorités du budget européen en faveur du climat, de l'énergie, de la RDT, et dans une moindre mesure la politique extérieure.

La FNTP a déjà entamé sa mobilisation dans les réflexions en amont pour rappeler l'importance des équipements et infrastructures de transports urbains et régionaux (dans les priorités des fonds structurels), mais aussi celle des grands projets structurants des réseaux trans-européens de transport et d'énergie.



Jean-Pierre AUDY
participe au
Cercle BTP du
Parlement européen
depuis 2006.
Il siège
à la commission
Contrôle budgétaire
du Parlement

La construction durable : un marché reconnu comme « porteur » au niveau européen

La Commission européenne a identifié le secteur de la « construction durable » parmi six marchés porteurs de croissance et d'emploi. En particulier dans le contexte de crise actuel, il s'agit de libérer tout son potentiel, en stimulant l'innovation et en améliorant l'environnement réglementaire.

Cet exercice se poursuivra dans les 5 années à venir dans différentes directions : allègement

des réglementations, diffusion de l'innovation via la normalisation, développement des approches fondées sur le cycle de vie des ouvrages.

Unique fédération représentative des spécialités des Travaux Publics au sein de la Fédération européenne de la Construction, la FNTP devra veiller à ce que cette démarche tienne compte des spécificités du Secteur.

Responsabilité du donneur d'ordres sur la chaîne de sous-traitance

En adoptant, en février 2009, une directive sur les sanctions pénales à l'encontre des employeurs de ressortissants étrangers en situation irrégulière, le Parlement s'est clairement prononcé pour une forme d'harmonisation de la responsabilité des entreprises principales envers leurs sous-traitants. Si, grâce à l'intervention active du

Secteur, cette responsabilité a pu être limitée pour le moment au cocontractant direct, le Parlement réclame une législation qui transférerait au donneur d'ordre la charge du respect des dispositions relatives aux salaires, aux contributions sociales, aux impôts, et aux accidents de travail sur toute la chaîne de sous-traitance.



Bernard LEHIDEUX
est membre
de la commission
Emploi-Social
du Parlement
européen,
il est actif sur tous
les dossiers sociaux
intéressant
la Profession

Règlement relatif à la commercialisation des produits de construction



Bernadette VERGNAUD

participe au Cercle BTP depuis 2005. Elle siège à la commission Marché intérieur du Parlement européen

La réforme du marquage CE des produits de construction est engagée depuis mai 2008 dans le sens d'un allègement des obligations des fabricants. Le Secteur a alerté les parlementaires sur les risques de telles décisions pour les premiers utilisateurs de ces produits. Ces

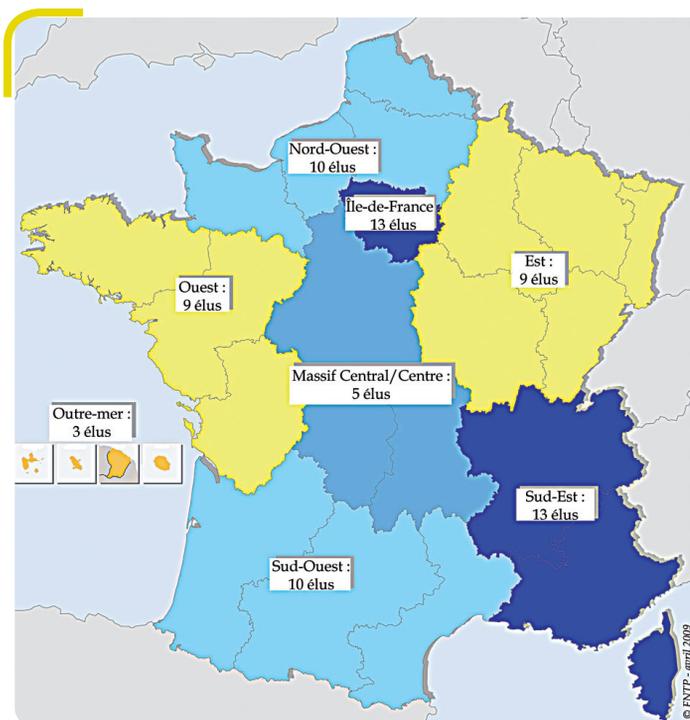
efforts devront être poursuivis lors de l'examen en deuxième lecture, en particulier dans la mise à disposition des informations sur les caractéristiques et l'usage prévu des produits qui doivent être disponibles et directement délivrées avec le produit commercialisé.

PPP et concessions

Annoncée dans le programme de travail de la Commission européenne en 2007, la proposition de directive concernant la coordination des procédures de passation des concessions de services et de travaux pourrait finalement être présentée au premier semestre 2010, avec le

soutien du Parlement. Opposée aux intentions de la Commission, la FNTF devra poursuivre son action pour éviter l'imposition systématique de la procédure du dialogue compétitif pour l'attribution des concessions.

Huit circonscriptions pour les élections européennes en France



En France, l'élection des 72 députés européens se déroule dans le cadre de 8 grandes circonscriptions créées pour le scrutin de 2004.

5 autres pays ont adopté un découpage régional similaire : Royaume-Uni (12 circonscriptions), Italie (5), Pologne (13), Irlande (4), et Belgique (3 collèges électoraux).

Les 21 autres États conservent un système de circonscription nationale unique.



Pour toute information complémentaire

Marie EILLER-CHAPEAUX Tél. : 01 44 13 31 86 / Fax : 01 44 13 98 90 / Email : eillerm@fntpf.fr
Aymeric LORTHIOIS Tél. : 01 44 13 31 06 / Fax : 01 44 13 98 90 / Email : lorthioisa@fntpf.fr - ou europe@fntpf.fr